

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2409

25 octobre 2007

SOMMAIRE

Advent Mango 3	115605	Harrington	115612
Alfimark Holding S.A.	115588	Harrington S.A.	115612
Amber Dyna Holdings S.à.r.l.	115612	Havel Holding S.à r.l.	115631
ATM S.A.	115620	International-Rali S.A.	115617
Atollex S.A.	115588	International-Rali S.A.	115619
Autonomy Capital One S.à r.l.	115628	International-Rali S.A.	115632
Autonomy Capital Two	115624	International Resources Holdings S.A. ..	115597
Axxiel S.A.	115590	L'Africaine de Développement S.A.	115594
BV Holdings (Luxembourg) One, S.à.r.l.	115602	Lanthex Holding S.A.	115594
Caam Invest	115605	Larc S.à r.l.	115626
Capital @ Work Umbrella Fund	115589	Litoprint S.A.	115589
Cegecom S.A.	115615	Loryann S.A.	115621
Chauffage Moderne S.A.	115594	Ltad SA	115612
Citabel Sports S.A.	115592	Luxsyspur S.à r.l.	115617
Colonnade Real Estate	115609	Marine Locations S.A.	115619
Compagnie Fiduciaire Group	115608	M.M.C.L. S.A.	115616
Consortium International d'Investisse- ments Economiques S.A.	115589	Murex International Luxembourg S.A. ..	115594
Copanca S.A.	115608	Odagon S.A.	115587
"Croce Del Sud S.A."	115621	Oliva International S.A.	115586
Cudillero Holding S.A.	115621	Palam S.A.	115586
Dexia Life Bonds	115593	Pandion Investments S.A.	115610
Distrisport S.à r.l.	115592	Paneuropa Real Estate InvestCo	115599
Elsa S.A.	115590	Parklux S.A.	115620
Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l.	115599	Parsix S.A.	115618
EPI Q2 Group SP S.à r.l.	115627	Rispoll Investment S.A.	115591
ESS	115620	Rumbas Holding S.A.	115591
Euroinvest (Hungary 2) S. à r.l.	115595	Sixt S.A.	115618
Ferrocemento S.A.	115620	Société Européenne de Développement Hôtelier S.A.	115603
Fevag S.A.	115587	Sonesta S.A.	115586
Fin 2002 S.A.	115586	Team Relocations S.A.	115597
Groupement de Désossage Européen S.A.	115623	Toys Investment S.A.	115591
		Union & Power S.A.	115597
		Zoom S.A.	115630

Fin 2002 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 89.673.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le lundi 12 novembre 2007 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
3. Décision sur la clôture de la liquidation;
4. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007120969/317/16.

Oliva International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 novembre 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122297/795/17.

Sonesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.222.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 27 novembre 2007 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915,
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122298/788/15.

Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le lundi 12 novembre 2007 à 10.00 heures au siège de la société à Bissen, 9, rue des Forges avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2006;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122299/832/18.

Odagon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 12 novembre 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:
La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.
Modification afférente de l'article 4 des statuts.
2. Création de deux catégories d'actions: catégorie A et catégorie B.
3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.200.000 (un million deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euros) à EUR 3.700.000 (trois millions sept cent mille Euros) par incorporation des résultats reportés et de la réserve légale par la création de 40.000 actions de catégorie A sans désignation de valeur nominale.
4. Libération des 40.000 actions nouvelles de catégorie A par incorporation au capital de la société de la réserve disponible résultant du résultat reporté à concurrence de EUR 1.100.000 et de la réserve légale à concurrence de EUR 100.000.
5. Attribution gratuite des 40.000 actions nouvelles de catégorie A aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.
6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
7. Fixation du capital autorisé à EUR 50.000.000 et autorisation conférée au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.
8. Suppression de la version allemande des statuts.
9. Refonte complète des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007121616/755/37.

Fevag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.038.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, 15 novembre 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2007.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Robert Hovenier, et décharge.
6. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., et décharge.
7. Non renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., et décharge.
8. Nomination de M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Nomination de M. Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de M. Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122300/29/33.

Alfimark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.961.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 novembre 2007 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122301/795/15.

Atollex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 12.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 novembre 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,

5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122302/795/18.

Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 novembre 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122303/795/18.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 novembre 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007122304/795/20.

Capital @ Work Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 octobre 2007, le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND (ci-après la «Société») à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 novembre 2007 à 14.00 heures, dans les bureaux de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

abandonner le symbole «@» dans la dénomination sociale de la Société qui sera redénommée CapitalatWork Umbrella Fund, en conséquence modifier l'article 1^{er} des statuts; et mettre à jour, dans l'article 17 la dénomination sociale de CAPITAL @ WORK S.A. et de CAPITAL @ WORK INT'L S.A. qui sont devenus CapitalatWork S.A. et CapitalatWork Int'l S.A..

Cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires au porteur devront déposer leurs certificats d'actions 5 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée auprès de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Le Prospectus de la Société sera mis à jour en conséquence des délibérations de la présente assemblée, et la nouvelle version pourra être obtenue sur demande auprès du siège social de la Société et auprès du représentant en Belgique, CapitalatWork S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007115644/755/26.

Elsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 9 novembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2007 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 9 novembre 2007 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007116342/534/15.

Axxiel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 68.539.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 novembre 2007 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007117658/696/17.

Toys Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société TOYS INVESTMENT S.A. qui se tiendra le 7 novembre 2007 à 11.00 heures à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant les mêmes exercices;
3. Approbation des bilans, des comptes de profits et pertes et des annexes aux comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006;
4. Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Décisions à prendre aux sens de l'article 100 de la Loi fondamentale;
7. Divers.

Luxembourg, le 15 octobre 2007

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Référence de publication: 2007118518/1142/23.

Rumbas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.779.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 5 novembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de Monsieur Daniel Galhano de son mandat d'administrateur et décharge.
6. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007118525/29/20.

Rispoll Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.816.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 5 novembre 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Réduction du nombre des administrateurs de 4 à 3.
6. Non renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance, de la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., et décharge.
7. Non renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance, de la société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., et décharge.
8. Non renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance, de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., et décharge.
9. Nomination de Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Reconduction de Monsieur Eric Magrini, dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
13. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007118524/29/33.

Distrisport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 60.579.

Citabel Sports S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.080.

Projet de Transfert de Branche d'Activité

Les gérants de la société DISTRISPORT S.à r.l. (le «Transférant») et le conseil d'administration de CITABEL SPORTS S.A. (le «Bénéficiaire») (étant collectivement désignés comme les «Sociétés») proposent aux associés, respectivement aux actionnaires des Sociétés de transférer la branche d'activité ayant trait à la branche d'activité de commerce de détail d'articles de sports (ci-après «Branche d'Activité Commerce de Détail») du Transférant au Bénéficiaire, à l'exclusion de l'activité de commerce en gros.

Les Parties ont décidé d'un commun accord, conformément aux dispositions de l'article 308 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), de soumettre cette opération aux dispositions des articles 285 et suivants de la Loi.

1. Les Sociétés

Le Transférant est constitué sous la forme d'une société à responsabilité limitée ayant un capital social de 100.000,- EUR et ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

Le Bénéficiaire est constituée sous forme d'une société anonyme au capital de 32.000,- EUR et a son siège social à L-3364 Leudelange, 3, rue du Château d'Eau.

2. Transfert contre remise d'actions nouvellement à émettre

Les associés du Transférant sont actuellement les seuls actionnaires du Bénéficiaire.

En contrepartie du transfert de la Branche d'Activité Commerce de Détail, le capital social du Bénéficiaire sera augmenté de 32.000,- EUR à 432.000,- EUR par émission de 5.000 actions nouvelles sans valeur nominale avec une prime d'émission totale de 8.971,66 EUR. En accord avec les associés du Transférant, les gérants du Transférant demandent aux actionnaires du Bénéficiaire d'émettre les actions nouvelles directement aux associés du Transférant, alors que ce transfert de Branche d'Activité Commerce de Détail est fait dans le cadre d'une restructuration du groupe dont le Transférant et le Bénéficiaire font partie, cette émission des actions étant considérée comme étant libératoire à l'égard du Bénéficiaire.

3. Modalités de remise des actions ou parts des Sociétés bénéficiaires

L'émission aura lieu conformément aux dispositions applicables en matière d'émission d'actions nouvelles d'une société anonyme de droit luxembourgeois et moyennant inscription au registre des actions nominatives dans le registre des actions du Bénéficiaire.

4. Date à partir de laquelle les actions donnent le droit de participer au bénéfice ainsi que toutes modalités particulières relatives à ce droit

Les actions de CITABEL SPORTS S.A. émises dans le cadre du transfert donneront le droit de participer au bénéfice du Bénéficiaire dans les mêmes conditions que les actions émises dans le passé. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit.

5. Date à partir de laquelle les opérations du Transférant sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte du Bénéficiaire

D'un point de vue comptable, les opérations du Transférant seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte du Bénéficiaire à partir du 1^{er} août 2007, 00.00 heures.

6. Droits assurés par le Bénéficiaire aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou des mesures proposées à leur égard

Non applicable.

7. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294, aux membres des organes de gestion et aux commissaires aux comptes des Sociétés

Aucun avantage particulier n'est attribué aux réviseurs d'entreprises, aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes des Sociétés.

8. L'inscription et la répartition précise des éléments du patrimoine actif et passif à transférer au Bénéficiaire

Le transfert de la Branche d'Activité Commerce de Détail du Transférant au Bénéficiaire entraîne de plein droit le transfert des éléments actifs et passifs afférents à la Branche d'Activité Commerce de Détail tels que renseignés, à leur valeur comptable, au bilan pro forma du Transférant au 31 juillet 2007 («Bilan Pro Forma») et dans la balance des comptes généraux arrêtés au 31 juillet 2007 («Balance des Comptes») et en particulier de (i) tout l'actif immobilisé renseigné dans le Bilan Pro Forma et la Balance des Comptes ainsi que (ii) tout l'actif circulant y renseigné, (iii) le passif, y inclus tous les engagements et dettes renseignés dans le Bilan Pro Forma et la Balance des Comptes, hormis le poste «avances associés», (iv) le personnel à transférer conformément aux articles L.127-1 à L.127-6 du Code de travail, (v) tous autres contrats conclus par le Transférant dans la mesure où ces contrats ont été conclus dans le cadre et pour les besoins de l'exploitation de la Branche d'Activité Commerce de Détail et (v) l'autorisation de faire le commerce du Transférant.

Il est de convention expresse entre le Transférant et le Bénéficiaire que tous les éléments actifs et/ou passifs du Transférant non relatés dans le Bilan Pro Forma et dans la Balance des Comptes et non spécifiquement visés par le présent projet («Autres Eléments») resteront avec le Transférant, le Bénéficiaire étant dépourvu à l'égard de ces Autres Eléments de tous droits et déchargé à l'égard des Autres Eléments de toute obligation de quelque nature qu'elle soit.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Sur résolution des gérants de DISTRISPORT, dûment autorisée et représentée par:

Signatures.

Sur résolution du conseil d'administration de CITABEL SPORTS S.A., dûment représentée par:

Signatures.

Référence de publication: 2007121579/1040/75.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07086. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Dexia Life Bonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds DEXIA LIFE BONDS, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

J.-Y. Maldague / M. Ory

Administrateur délégué / C.F.O.

Référence de publication: 2007120343/1126/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03313. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 17 août 2007

1) Le mandat des trois administrateurs Monsieur Maroun Edde, Monsieur Salim Edde et Monsieur Nabil Nahas est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Maroun Edde, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel
- M. Salim Edde, homme d'affaires, demeurant à RL Yarze, Baabda, Immeuble Boustany
- M. Nabil Nahas, homme d'affaires, demeurant à Centre Ghaleb, Baabda/Brazilia, Liban

2) Le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114951/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Lanthex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.628.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 août 2007

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel, tous les trois avocats, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007114953/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHAUFFAGE MODERNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115122/2054/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03378. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

L'Africaine de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.275.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115127/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10298. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Euroinvest (Hungary 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.928.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eleventh of the month of September.

Before Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

EuroInvest PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC., a corporation, duly incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19807, and registered with the Delaware Secretary of State under number 4346406,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on July 19, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of EuroInvest (HUNGARY 2) S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 70.928, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on June 5, 1999, published in the Mémorial C No. 761 of October 14, 1999.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cents (€ 12,394.68) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-four Euro and seventy-nine cents (€ 24.79) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution and liquidation of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known third party liabilities of the Company have been settled.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and all assets of the Company are hereby transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

EuroInvest PROPERTY INVESTMENT MANAGER (PIM) INC., une société constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19807, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4346406,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de EuroInvest (HUNGARY 2) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.928, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) le 5 juillet 1999, publié au Mémorial C n° 761 du 14 octobre 1999.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (€ 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (€ 24,79) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution et liquidation anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société vis-à-vis de tiers est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; tout l'actif est transféré au seul associé qui répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Serres.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26272. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115574/211/100.

(070132102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Union & Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 65.249.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115544/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06661. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

International Resources Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007115546/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06662. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 24.402.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEAM RELOCATIONS SA, avec siège social à Strassen, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 mai 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 233 du 14 août 1986.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marianne Korving, avocat, demeurant à professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Maxime Nino, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maxime Nino, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mars de chaque année à 10.00 heures.»

2. Modification de l'article 23 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et se terminera le 30 septembre de chaque année.

Chaque année, le trente septembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés, et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la Société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs envers la Société.

Le Conseil d'administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire.»

3. Dispositions transitoires: A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2007, se terminera le 30 septembre 2007, et conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société,

l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clore le 30 septembre 2007, se tiendra le 1^{er} mars 2008 à 10.00 heures.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de tenue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, de sorte que celle-ci sera tenue le premier jour du mois de mars de chaque année à 10.00 heures en lieu et place de la date initialement prévue, à savoir le 31 mai de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 17, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mars de chaque année à 10.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société, de sorte qu'il court chaque année du premier octobre au trente septembre de l'année suivante, excepté pour l'exercice social ayant débuté le 1^{er} janvier 2007, qui sera clos au 30 septembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide par conséquent de modifier l'article 23, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et se terminera le 30 septembre de chaque année.

Chaque année, le trente septembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés, et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la Société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements, ainsi que les dettes des administrateurs envers la Société.

Le Conseil d'administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2007, se terminera le 30 septembre 2007, et conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clore le 30 septembre 2007, se tiendra le 1^{er} mars 2008 à 10.00 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.250,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Korving, M. Nino, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, LAC/2007/25491. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115636/208/84.

(070133179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Entreprise de Toiture Schaal Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4431 Belvaux, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 70.522.

L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alex Schaal, maître-charpentier, né à Luxembourg, le 20 juillet 1964, demeurant à L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance,

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

Le comparant Alex Schaal est le seul associé de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX S.à r.l. ayant son siège social à L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.522, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 17 septembre 1999, modifiée en dernier lieu suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 9 février 2002.

Lequel comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société ENTREPRISE DE TOITURE SCHAAL ALEX S.à r.l. de L-4942 Bascharage, 3A, rue de la Résistance à L-4431 Belvaux, 6, rue des Champs.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article cinq, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Belvaux.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge solidaire du comparant et de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Schaal, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2007. Relation: GRE/2007/4072. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 septembre 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007115607/213/38.

(070132343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

In the year two thousand seven, on the fourth day of the month of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PANEUROPEA REAL ESTATE HoldCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary 4 August 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 118.326 (PANEUROPA REAL ESTATE HoldCo),

hereby represented by Mr Marc Loesch, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 4, 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

PANEUROPA REAL ESTATE HoldCo has requested the undersigned notary to document that PANEUROPA REAL ESTATE HoldCo is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) PANEUROPA REAL ESTATE InvestCo, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-118.879 (the «Company»). The Company's articles of incorporation having been last amended by a deed of the undersigned notary of April 2, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To reduce the Company's corporate capital by an amount of eight hundred ninety-nine thousand eight hundred euro (EUR 899,800.-) so as to reduce it from its present amount of five million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-five euro (EUR 5,898,375.-) to an amount of four million nine hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 4,998,575.-) by way of reduction of the par value of each issued share from its present amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to an amount of twenty-one point one eight six two euro (EUR 21.1862) by reimbursement on each issued share of an amount of three point eight one three eight euro (EUR 3.8138).

2 To set the amount of the Company's corporate capital at four million nine hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 4,998,575.-) represented by two hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-five (235,935) shares with a par value of twenty-one point one eight six two euro (EUR 21.1862) each.

3 To amend article 5, first paragraph, of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the above capital reduction.

4 To confer power to the board of managers to implement the resolutions to be adopted under item 1.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of eight hundred ninety-nine thousand eight hundred euro (EUR 899,800.-) so as to reduce it from its present amount of five million eight hundred ninety-eight thousand three hundred seventy-five euro (EUR 5,898,375.-) to an amount of four million nine hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 4,998,575.-) by way of reduction of the par value of each issued share from its present amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to an amount of twenty-one point one eight six two euro (EUR 21.1862) by reimbursement on each issued share of an amount of three point eight one three eight euro (EUR 3.8138).

Second resolution

The sole shareholder resolves to set the amount of the Company's corporate capital at four million nine hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 4,998,575.-) represented by two hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-five (235,935) shares with a par value of twenty-one point one eight six two euro (EUR 21.1862) each.

Third resolution

In order to reflect the foregoing resolutions, the sole shareholder of the Company resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles of Association of the Company, which shall have the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at four million nine hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 4,998,575.-) divided into two hundred thirty-five thousand nine hundred thirty-five (235,935) shares with a par value of twenty-one point one eight six two euro (EUR 21.1862) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confer power to the board of managers to implement the previous resolutions. The board of managers is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to such capital reduction.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PANEUROPA REAL ESTATE HoldCo, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 4 août 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.326,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2007.

La précitée procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PANEUROPA REAL ESTATE InvestCo, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 11 août 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.879 (la «Société») et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 2 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Réduire le capital social à concurrence de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 899.800,-) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 5.898.375,-) à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 4.998.575,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de vingt et un virgule un huit six deux euros (EUR 21,1862) par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de trois virgule huit un trois huit euros (EUR 3,8138).

2 Fixer le capital de la Société à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze (EUR 4.998.575,-) représenté par deux cent trente-cinq mille neuf cent trente-cinq (235.935) parts sociales d'une valeur nominale de vingt et un virgule un huit six deux euros (EUR 21,1862) chacune.

3 Modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de la Société afin de refléter les points précédents.

4 Pouvoirs à conférer au conseil de gérance pour mettre en œuvre les décisions à prendre sous le point 1.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 899.800,-) pour le réduire de son montant actuel de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 5.898.375,-) à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 4.998.575,-) par réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise du montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de vingt et un virgule un huit six deux euros (EUR 21,1862) par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant de trois virgule huit un trois huit euros (EUR 3,8138).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer le capital social de la Société à un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 4.998.575,-) représenté par deux cent trente-cinq mille neuf cent trente-cinq (235.935) parts sociales d'une valeur nominale de vingt et un virgule un huit six deux euros (EUR 21,1862) chacune.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de la Société, de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 4.998.575,-) divisé en deux cent trente-cinq mille neuf cent trente-cinq (235.935) parts sociales d'une valeur nominale de vingt et un virgule un huit six deux euros (EUR 21,1862) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique confère au conseil de gérance tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions ci-dessus. Le conseil de gérance est autorisé et mandaté à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7980. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115587/239/136.

(070132044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

BV Holdings (Luxembourg) One, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 116.385.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-first of August.

Before M^e Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of Exempted Limited Partnerships under the number WK-16742,

acting in its capacity of sole partner of the company BV HOLDINGS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., with registered office at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg no. B 116.385, a company incorporated by virtue of a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, on 28 April 2006, published at the Memorial C. Recueil des Sociétés et Associations, number 1407 dated 21 July 2006 («the Company»),

here represented by Mr Philippe Leclercq, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seat dated August 14th, 2007, which after having been signed ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- the sole member approves the closing financial statements of the Company as at 31 July 2007;
- the sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the closing financial statements as at 31 July 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- the Company's activities have ceased;
- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its mandate;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., un Limited Partnership existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-16742,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société BV HOLDINGS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., ayant son siège social 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 116.385, société constituée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1407 du 21 juillet 2006 (la «Société»).

Ici représenté par M. Philippe Leclercq, employé privé, demeurant au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 août 2007, qui après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- en sa qualité d'associé unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- l'associé unique approuve les comptes de liquidation de la Société au 31 janvier 2007;
- l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de liquidation au 31 janvier 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- l'activité de la Société a cessé;
- l'associé unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a pris fin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date mentionnée en tête de ce document.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Leclercq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007. Relation: LAC/2007/23560. —Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115576/211/82.

(070132099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Société Européenne de Développement Hôtelier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.511.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DH GEO, a société par actions simplifiée à associé unique, with a share capital of thirty-seven thousand euros (EUR 37,000.-), incorporated and existing under the laws of France, registered with the trade and companies register of Paris under number 493 276 604, having its registered office at 65, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris (the «Shareholder»),

here represented by Mr Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A., a société anonyme having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.511, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 October 2002, no. 1429 (the «Company»). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholder decides to appoint as liquidator the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, Société à responsabilité limitée, with registered address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.848.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the proxyholder acting in his hereabove stated capacities and known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DH GEO, une société par actions simplifiée à associé unique, ayant un capital social de trente-sept mille euros (37.000,- EUR), constituée et existant conformément aux lois de la France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 493 276 604, ayant son siège social au 65, avenue des Champs-Élysées, F-75008, Paris (l'«Associé»),

ici représentée par M. Lars Kemper, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de la SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A., une société anonyme ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.511, constituée conformément à un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, le 23 juillet 2002, publié le 3 octobre 2002 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Associé décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé décide de nommer comme liquidateur la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.848.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite au mandataire, agissant en cette qualité comme dit ci-avant et connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Kemper, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, Relation: LAC/2007/24498. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007115571/211/105.

(070132124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Caam Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007115625/242/12.

(070132360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Advent Mango 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.785.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 22 June 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT MANGO 3, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.785, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 4, 2006 number 1291 (the «Mémorial C»), and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 26, 2006, number 1433.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred US dollars (USD 100.-) to one US dollar (USD 1.-) each so that the share capital is represented by sixty-four thousand nine hundred (64,900) shares of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty-three thousand four hundred seventy-two US dollars (USD 23,472.-), so as to raise it from its present amount of sixty-four thousand nine hundred US dollars (USD 64,900.-) up to eighty-eight thousand three hundred seventy-two US dollars (USD 88,372.-) by the issue of twenty-three thousand four hundred seventy-two (23,472) shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The twenty-three thousand four hundred seventy-two (23,472) New Shares have been subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, paid up by a contribution in cash.

The total contribution of twenty-three thousand four hundred seventy-two US dollars (USD 23,472.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at eighty-eight thousand three hundred seventy-two US dollars (USD 88,372.-) represented by eighty-eight thousand three hundred seventy-two (88,372) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, un partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT MANGO 3 (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.785, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 2006, numéro 1291 et dont les statuts ont été amendés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juillet 2006, numéro 1433.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de cent US dollars (USD 100,-) à un US dollar (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social est représenté par soixante-quatre mille neuf cent (64.900) parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-trois mille quatre cent soixante-douze US dollars (USD 23.472.-), afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille neuf cents US dollars (USD 64,900.-) jusqu'à quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-douze US dollars (USD 88.372.-) et ce par la création et l'émission de vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (23.472) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (23.472) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, payées par un apport en numéraire.

L'apport de vingt-trois mille quatre cent soixante-douze US dollars (USD 23.472.-) sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-douze US dollars (USD 88.372,-) représenté par quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-douze (88.372) parts sociales d'une valeur d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7527. — Reçu 174,66 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115581/239/113.

(070132060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.422.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Müllerklein Werner, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115521/534/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Copanca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 71.156.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée COPANCA S.A. ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 71156, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 26 juillet 1999 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 812 du 2 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1^{er} juin 2001 suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1179 du 17 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

II.- Que les 5.000 (cinq mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur la société ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social au Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 1.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, A. Uhl, C. Grundheber, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, LAC/2007/25499. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007115635/208/63.

(070133180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Colonnade Real Estate, Société Civile.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg E 3.715.

—
Extrait de la décision du gérant du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 1, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115525/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pandion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.449.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on twenty-sixth day of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

INTERNATIONAL AGENCY (NOMINEES) LIMITED, a company, established and having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake, Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960,

here represented by:

Mrs Yijie Wu, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, 10 May 2007,

which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as «the principal»,

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company PANDION INVESTMENTS S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 73 449, has been incorporated formerly under the name VINSTOCK S.A. pursuant to a notarial deed enacted on 28 December 1999, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 1 March 2000, number 180 (here after «the Company»).

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed as of 22 March 2007, which deed has been published in the Mémorial, on 9 June 2007, number 1113.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at twenty-one thousand six hundred British pounds (21,600.- GBP) divided into twenty-one thousand six hundred (21,600) shares with a par value of one British pound (1.- GBP) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company PANDION INVESTMENTS S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all twenty-one thousand six hundred (21'600) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the bearer shares, representing the entire subscribed share capital of the Company are cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«INTERNATIONAL AGENCY (NOMINEES) LIMITED», une société, établie et ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake, Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960,

ici représentée par:

Madame Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 mai 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société PANDION INVESTMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73 449, a été constituée originairement sous la dénomination de VINSTOCK S.A. suivant acte notarié dressé, le 28 décembre 1999 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 1^{er} mars 2000, sous le numéro 180 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié reçu en date du 22 mars 2007 et publié au Mémorial, le 9 juin 2007 sous le numéro 1113.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à Vingt et un mille six cents livres sterling (21.600,- GBP) divisé en vingt et un mille six cents (21,600) actions d'une valeur nominale d'un livre sterling (1,- GBP) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société PANDION INVESTMENTS S.A., prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les vingt et un mille six cents (21.600) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les titres au porteur représentant l'entière du capital social souscrit de la Société ont été annulés à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Y. Wu, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette., le 1^{er} août 2007. Relation: EAC/2007/9245. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115665/239/100.

(070133023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Harrington, Société Anonyme,
(anc. Harrington S.A.).**

Siège social: L-8303 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 108.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007115683/2724/14.

(070133233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Amber Dyna Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.370.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48126 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007115681/211/11.

(070132745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Ltad SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.986.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur André Pierre Bail, né à Liège, le 14 janvier 1956, gérant de société, demeurant à B-4000 Liège, 3/113, boulevard d'Avroy.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LTAD SA.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la production, la diffusion, l'animation et la présentation de concepts audiovisuels divers et variés.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Le comparant pré qualifié, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur André Pierre Bail, cent actions	100
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces à concurrence de la somme de mille six cents (1.000,-) euros, somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateur et du commissaire au compte sont fixé à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur André Pierre Bail, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Omer Collard, administrateur de sociétés, né à Harsin (B), le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

4) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.

5) Le siège social est fixé à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Tout acte engageant la société devra obligatoirement revêtir la cosignature de l'administrateur-délégué ou administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. P. Bail, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 septembre 2007, WIL/2007/756. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007115776/2724/183.

(070132954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cegecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 65.734.

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEGECOM S.A., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.734, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 21 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 27 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Yuri Auffinger, avocat, demeurant à Itzig, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt. L'assemblée choisit comme scrutatrice Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

Modification de l'article 10 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Auffinger, B. Bartolovic, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC / 2007 / 25289. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115677/7241/47.

(070132859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M.M.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 115.145.

Extrait de la décision du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 1, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115648/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

International-Rali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 86.870.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115812/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03759. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070132552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Luxsyspur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 150.
R.C.S. Luxembourg B 131.987.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard Lambertz, né le 2 août 1963 à Eupen (Belgique), demeurant à 22, Rotenbergplatz, B-4700 Eupen (Belgique);

2) Monsieur Kurt Schmidt, né le 8 septembre 1967 à Waimes (Belgique), (matr. 1967 09 08 294), demeurant à 130/A, Wirtzfelde, B-4760 Bullingen (Belgique);

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXSYSPUR S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'import, l'export, l'achat et la vente et la distribution de produits de types industriels tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,-€) chacune entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Bernd Lambertz, prénommé, septante-quatre parts sociales	74
2. par Monsieur Kurt Schmidt, prénommé, vingt-six parts sociales	26
Total: cent parts	100

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9990 Weiswampach, Maison 150;
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Kurt Schmidt, préqualifié;
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant;
4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Lambertz, K. Schmidt, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2007, DIE/2007/5419. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 26 septembre 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007115777/4917/73.

(070132957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

**Parsix S.A., Société Anonyme,
(anc. Sixt S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.646.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIXT S.A. ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.646, constituée suivant acte notarié en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1219 du 22 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

115619

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de SIXT S.A. en PARSIX S.A. et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en PARSIX S.A. et par conséquent le premier alinéa de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARSIX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Maggipinto, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, LAC / 2007 / 27596. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007115670/7241/50.

(070133185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

International-Rali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 86.870.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115813/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03755. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Marine Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.363.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007115646/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

ESS, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 108.213.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115814/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03752. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Parklux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.610.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

PARKLUX S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115815/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08929. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Ferrocemento S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

FERROCEMENTO S.A.

R. Donati

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007115816/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08926. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

ATM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 80.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007115630/239/12.

(070132056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Loryann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

LORYANN S.A.

R. Donati / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115820/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08608. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

"Croce Del Sud S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CROCE DEL SUD S.A.

F. Sarti / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115821/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08612. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CUDILLERO HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96 471, et fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1198 du 14 novembre 2003.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Manti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sofie Van Herzeele, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Beatriz Garcia, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Modification de l'article onze (11) des statuts par la suppression au premier alinéa de sa deuxième phrase et purement et simplement son deuxième et dernier alinéa.

3.- Modification de l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise

au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts par la suppression au premier alinéa de sa deuxième phrase et par la suppression pure et simple de son deuxième et dernier alinéa.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Manti, S. Van Herzeele, B. Garcia, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007. Relation: EAC/2007/9237. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115918/239/108.

(070132988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Groupement de Désossage Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.383.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de GROUPEMENT DE DESOSSAGE EUROPEEN S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 48, rue de la Libération, L-3511 Dudelange,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 61 du 16 janvier 2004.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97 383.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caroline Guillaume, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mickaël Gil, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société de la Ville de Dudelange vers la Ville de Luxembourg.
- 2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- 3) Modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter le changement du siège de la Société.
- 4) Modification de l'article dix (10) des statuts par la suppression de son troisième et dernier alinéa.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 48 rue de la Libération, L-3511 Dudelange au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et décide en conséquence de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son troisième et dernier alinéa.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Kuchly, C. Guillaume, M. Gil, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9026. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115920/239/61.

(070133001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED (formerly AUTONOMY CAPITAL ILLIQUID OPPORTUNITIES MASTER FUND LIMITED), limited by shares, having its registered office at Ugland House, 113 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company AUTONOMY CAPITAL TWO, having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 116598, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1454 of July 28, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to modify article 19 of the Articles of Association in order to grant any manager the power to bind the company by his sole signature.

Article 19 of the Articles of Associations has amended as follows:

« **Art. 19. Meetings of the board of managers.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of each manager or the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Second resolution

The partner resolved to appoint as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the year 2007; Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED (anc. AUTONOMY CAPITAL ILLIQUID OPPORTUNITIES MASTER FUND LIMITED, limited by shares, ayant son siège social Uglan House, 113 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

Ici représentée par Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société AUTONOMY CAPITAL TWO, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116598, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1454 du 28 juillet 2006. Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'article 19 des statuts afin de garantir à chaque gérant de la Société le pouvoir de signature individuelle.

L'article 19 sera désormais conçu comme suit:

« **Art. 19.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Deuxième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2007 Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2007. Relation: EAC/2007/8855. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115922/239/77.

(070132994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Larc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 343, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 106.189.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de LARC S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 343, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.189.

La Société a été constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 21 février 2005, publié au Mémorial C numéro 607 du 24 juin 2006.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée se compose actuellement des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur José Da Costa Leite, serveur, né le 28 mars 1961 à Veade/Celorico de Basto (Portugal), demeurant au 343, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg;

2.- Monsieur Ricardo Manuel Agostinho Dos Reis, cuisinier, né le 20 juillet 1978 à Cantanhede (Portugal), demeurant au 4, rue Centrale, L-4974 Dippach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Ricardo Manuel Agostinho Dos Reis, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit la totalité de sa participation dans ladite Société LARC S.à r.l., soit deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, pour le prix principal de dix mille euros (10.000,- EUR),

à son co-associé Monsieur José Da Costa Leite, prénommé, ici personnellement présent et ce acceptant.

L'intégralité du prix de cession, soit dix mille euros (10.000,- EUR) a été payée entre les mains du cédant à l'instant et en présence du notaire instrumentant, ce dont il confirme bonne et valable quittance.

Ensuite Monsieur José Da Costa Leite, agissant en sa qualité de gérant technique et l'associé cédant, Monsieur Ricardo Manuel Agostinho Dos Reis, agissant lui encore en sa qualité de gérant administratif de la Société LARC S.à r.l., déclarent tous les deux accepter au nom et pour compte de la Société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite cession de parts sociales, Monsieur José Da Costa Leite, devenu associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par Monsieur José Da Costa Leite, serveur, né le 28 mars 1961 à Veade/Celorico de Basto (Portugal), demeurant au 343, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique, Monsieur José Da Costa Leite, prénommé, décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Ricardo Manuel Agostinho Dos Reis, de son mandat de gérant administratif de la Société et de lui accorder

pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat de gérant administratif jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Suite à cette démission, la Société sera valablement et en toutes circonstances engagée par la seule signature du seul et unique gérant, en la personne de Monsieur José Da Costa Leite, préqualifié.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Da Costa Leite, R. M. Agostinho Dos Reis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007. Relation: EAC/2007/9029. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115923/239/59.

(070133003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

EPI Q2 Group SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.979.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.548,

here represented by Mrs. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of EPI Q2 GROUP SP S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.979, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated of 26 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 December 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 25 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 March 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to delete article 10 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend and to number the articles of incorporation of the Company further to the above resolution.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EPI ORANGE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.548,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de EPI Q2 GROUP SP S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.979, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 25 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 10 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier et de numéroter les statuts de la Société, suite à la résolution ci-dessus.

Passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8700. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115925/239/74.

(070132917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AUTONOMY ROCHAVERA ONE LIMITED, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

duly represented by Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company AUTONOMY CAPITAL ONE, S.à r.l., having its registered office at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115215, incorporated pursuant to a notarial deed on March 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1117 of June 9, 2006. The articles of incorporation have been modified by a notarial deed on March 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1222 of June 24, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to modify article 10 of the Articles of Association in order to grant any manager the power to bind the company by his sole signature.

Article 10 of the Articles of Associations has amended as follows:

« **Art. 10. Meetings of the board of managers.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers by the sole signature of each manager or the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Second resolution

The partner resolved to appoint as manager for an unlimited period Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AUTONOMY ROCHAVERA ONE LIMITED, ayant son siège social PO Box 309, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

Ici représentée par Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société AUTONOMY CAPITAL ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115215, constituée selon un acte notarié en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117 du 9 juin 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 24 juin 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'article 10 des statuts afin de garantir à chaque gérant de la Société le pouvoir de signature individuelle.

L'article 10 sera désormais conçu comme suit:

« **Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Deuxième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant pour une durée illimitée Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8929. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115926/239/77.

(070132882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Zoom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3922 Mondercange, 151, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.348.

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de ZOOM S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13a, rue de Colmar Berg, L-9169 Mertzig,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 du 06 mars 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99 348.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Lefrançois, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Mondercange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Furlano, administratrice de société, avec adresse professionnelle à Mondercange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert, avec effet au 1^{er} août 2007, du siège social de la Société du 13A, rue de Colmar-Berg, L-9169 Mertzig au 151, route d'Esch, L-3922 Mondercange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

2) Modification de l'article onze (11) des statuts par la suppression de la deuxième phrase de son premier alinéa et par la suppression de son deuxième et dernier alinéa;

3) Modification de l'article seize (16) des statuts en remplaçant un «cinquième» par «un dixième».

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social fixé à Soixante-dix mille euros (70.000,- EUR) étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} août 2007, de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 13A, rue de Colmar-Berg, L-9169 Mertzig au 151, route d'Esch, L-3922 Mondercange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondercange, Grand-Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de la deuxième phrase de son premier alinéa, ainsi que la suppression du deuxième et dernier alinéa de ce même article.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant le terme «un cinquième» par le terme «un dixième».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Lefrançois, N. Weyrich, C. Furlano, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8428. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115927/239/65.

(070132844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.533.

In the year, on the eighteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

HAWKSLEY CORPORATION S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.291, here represented by Mrs. Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of HAVEL HOLDING S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.533, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated of 5 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 March 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 13 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 May 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend and delete article 10 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend and to number the articles of incorporation of the Company further to the above resolution.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausend und sieben, am achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, im Amtssitze zu Luxemburg, in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

HAWKSLEY CORPORATION S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) errichtet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragener Niederlassung in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.291,

hier vertreten durch Frau Nadia Weyrich, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, kraft einer Vollmacht, die ihr am 18 Juli 2007 in Luxemburg erteilt wurde.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar als ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt vorliegenden Urkunde angeheftet um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Der Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft HAVEL HOLDING S.à r.l., (im Folgenden die «Gesellschaft») eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) errichtet und gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 112.533, mit eingetragener Niederlassung in 5, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen auf Grund der Urkunde von Notar Henri Hellinckx, vom 5 Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 8 März 2006. Die letzte Änderung der Satzung der Gesellschaft erfolgt auf Grund der Urkunde von Notar Joseph Elvinger, mit Datum vom 13 Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 22 Mai 2007.

Der Erschienene, als alleiniger Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftsvermögen vertritt, nahm anschließend folgende Beschlüsse vor:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 10 der Gesellschaftssatzung der Gesellschaft zu ändern und zu streichen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt die Gesellschaftssatzung gemäß des obigen Beschlusses zu ändern und zu nummerieren.

Worüber Urkunde erteilt wurde in Luxemburg, am Datum eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und dass, im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Nach Verlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer des Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, unterzeichnet der Vollmachtnehmer des Erschienenen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: N. Weyrich, H. Hellinckx.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 23. Juli 2007. Relation: EAC/2007/8699. — Erhalten 12 Euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115924/239/80.

(070132915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

International-Rali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 86.870.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115844/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03761. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.